

et de là à une révolte ; alors, dans cette conjoncture, il prit le parti de se rendre, avec le prévôt des marchands, auprès de monseigneur l'archevêque pour l'engager à se départir des arrérages qu'il est autorisé à répéter et à consentir en outre à une diminution sur le droit de *banvin*, surtout sur celui de 12 livres auxquels sont assujétis les marchands de vins en gros.

Le lundi 7, toutes les appréhensions du Consulat se réalisèrent. Dès le point du jour, les ouvriers en soie, les chapeliers et autres, désertèrent leurs ateliers et se rendirent en masse au lieu des *Charpennes*, après avoir forcé et même désarmé les arquebusiers de la garde du Consulat, sur la place des *Terreaux*, ainsi qu'un détachement de la milice bourgeoise, qui était en station sur le port Saint-Clair. Installés dans les cabarets et les guinguettes de la banlieue, les révoltés, qui réclamaient une augmentation dans le prix de leurs salaires, prirent la résolution de ne rentrer en ville, et de ne se remettre au travail, que lorsque le Consulat leur aurait fait connaître l'adhésion des fabricants et des manufacturiers aux demandes formées par eux.

Cependant le Consulat, de concert avec l'archevêque, travaillait à rétablir la paix. Deux chanoines du chapitre de l'église primatiale, les comtes de Pingon et de la Madelaine, se rendirent aux *Charpennes* pour supplier les ouvriers de rentrer dans le devoir ; les promesses qu'ils leur firent qu'aucun d'eux ne serait inquiété, la parole qu'ils leur donnèrent qu'on s'occuperait de les soulager dans leurs besoins, enfin quelque peu d'argent qu'ils eurent l'idée de distribuer aux principaux de cette foule mutinée, à ceux qui leur paraissaient avoir de l'influence sur elle, tout cela eut bientôt ramené le calme et la confiance dans les esprits : toutes ces bandes tumultueuses, menaçantes, se dispersèrent, et chacun ne tarda pas à rentrer en ville et à regagner son domicile.